

Madame Sonia Lebel  
Procureure en chef de la Commission Charbonneau  
600, rue Fullum, sous-sol, secteur 0570  
Montréal (Québec) H2K 3L6

**Objet : Réponse au préavis reçu en vertu de l'article 82 des *Règles de procédure de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction***

---

Madame,

Par la présente, je réfute la conclusion que les commissaires pourraient retenir me concernant, tel que stipulé dans le préavis reçu le 5 décembre 2014. En voici les raisons :

- Je ne pouvais participer, à partir de 2005, à l'organisation d'un système de ristourne de 3% destinée à la caisse électorale sur les contrats obtenus par le Groupe Séguin, d'abord et avant tout parce que je ne connaissais aucunement les mécanismes de ce système.
- Je n'avais aucune connaissance d'un tel stratagème ni de son fonctionnement.
- Il m'aurait donc été impossible de contribuer à son instauration dans l'arrondissement que je représentais.

En aucun temps je n'ai jamais favorisé l'octroi de contrats à quelque entreprise que ce soit, ni participé à quelque manœuvre inappropriée afin de privilégier une firme par rapport à une autre. Les comités de sélection mis en place pour l'octroi de contrats dans l'arrondissement étaient formés de fonctionnaires et jamais je ne suis intervenu dans le processus pour m'assurer qu'une entreprise puisse y trouver son compte au détriment d'une autre.

La conclusion que vous pourriez retenir à mon égard est basée en tout ou en partie sur les allégations d'un témoin. Or, lors de ma rencontre avec deux enquêteurs de la Commission il y a environ deux ans, aucune question ne m'a été posée à ce sujet. Le nom de ce témoin, M. Michel Lalonde, n'a jamais été soulevé lors de l'entretien.

Vous n'avez pas cru bon, non plus, recueillir ma version des faits suite aux allégations de M. Lalonde, puisque vous ne m'avez jamais convoqué afin que je puisse la partager dans le cadre des travaux de la Commission. Il semble que je ne sois pas un cas unique. Plusieurs personnes ont été éclaboussées sans qu'ils aient eu la chance de faire valoir leur version des faits. C'est pourquoi j'ai décidé de déposer la présente version par écrit.

Je soumetts à votre attention les faits erronés que j'ai relevés dans le témoignage livré par M. Lalonde le 28 janvier 2013, de même que certaines observations qu'il me semble important de soumettre à votre attention :

- Dans son témoignage, M. Lalonde a affirmé qu'il n'était pas nécessaire de parler à un élu pour essayer d'ajouter le nom de sa firme sur une liste d'invitation, « *parce qu'à partir du moment où on était choisi comme firme dans l'arrondissement, c'est sûr qu'on faisait partie des firmes qui étaient pour être invitées* ».

Je confirme que M. Lalonde ne m'a jamais approché afin que je puisse ajouter son nom ou celui de sa firme à une quelconque liste dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Selon

ma compréhension des faits, ce serait plutôt M. Bernard Trépanier, alors directeur du financement d'Union Montréal, qui aurait sollicité M. Lalonde en 2005 et c'est avec lui qu'il aurait été question de la « *division des territoires et de la répartition des contrats dans les arrondissements* ». Cette « répartition » a été expliquée par M. Lalonde au cours de son témoignage. En clair et au risque de me répéter, je n'ai ni choisi le Groupe Séguin, ni sollicité monsieur Lalonde en 2005 ou après, ni participé à cette dite « *division des territoires* ».

- À la lecture du témoignage de M. Lalonde, nous pourrions croire qu'il a rencontré les candidats dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en 2005. Je n'ai aucun souvenir d'une telle rencontre. J'insiste ici : je ne connaissais pas M. Lalonde en 2005, il ne m'a pas été présenté avant ou pendant l'élection générale et je ne l'ai pas rencontré à ce moment. Je ne pouvais donc créer de lien avec quelqu'un dont j'ignorais l'existence même.
- Monsieur Lalonde a également indiqué, dans son témoignage, avoir eu une rencontre avec moi en 2006, au cours de laquelle une entente serait intervenue pour la répartition des contrats en échange d'une contribution à la caisse électorale (le fameux « système à 3% »).

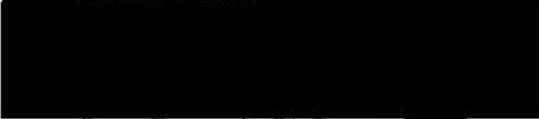
Je réaffirme ce que j'ai écrit au tout début : je ne pouvais proposer la mise en place d'un stratagème dont je ne connaissais pas le fonctionnement, ni l'existence. De mémoire, ma présence à ladite rencontre faisait suite à une intervention de monsieur Trépanier, qui souhaitait que je puisse rencontrer M. Lalonde, un « contributeur du parti » dans l'arrondissement. J'ai donné suite à cette demande. Ceci dit, je n'ai personnellement jamais convenu de quoi que ce soit avec M. Lalonde, ni au cours de cette rencontre, ni à tout autre moment au cours de mon mandat.

Par ailleurs, j'aimerais porter à votre attention un événement survenu en 2007 ou au début 2008. Monsieur Lalonde m'a invité à un déjeuner afin de discuter du refus de l'arrondissement de payer des dépassements de coûts liés à un projet. Je n'ai pas voulu acquiescé à sa demande d'intervention dans ce dossier. J'ai plutôt recommandé que le Groupe Séguin ne reçoive pas le montant demandé, qui était d'environ 100 000\$, si ma mémoire ne me fait pas défaut. Cet élément de fait n'a pas été mentionné par M. Lalonde lors de son témoignage. Or, cette situation, que M. Lalonde semble avoir oubliée, illustre bien que ce dernier n'était pas un « partenaire » à mon esprit, comme son témoignage pourrait vouloir le laisser croire. Je n'ai eu aucune autre rencontre avec lui par la suite.

- Monsieur Lalonde disait aussi, dans son témoignage, ne pas se souvenir à qui il aurait remis de l'argent pour le bénéfice de la caisse électorale. J'affirme avec vigueur qu'aucune somme ne m'a été remise par M. Lalonde, à aucun moment, ni en 2005 alors que je ne le connaissais pas, ni après.

Je vous remercie de l'attention portée à la présente et j'espère que vous considérerez les éléments et les faits qui y sont exposés.

En tout respect

  
Jean-François St-Onge